

Paris, le 27 août 2007 n°277 /D130

Compte-rendu de la deuxième réunion du groupe de travail Indicateurs d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi du 27 juin 2007

## PRÉSENTS:

Hélène ALEXANDRE APEC

Patrick **AUBERT INSEE DSDS** Sébastien **BERTHE CNIDFF** Jean-Luc **BIACABE CCIP** Jean-Paul **BLOUARD UNEDIC** André **BOSSARD CERC** Ludovic **BOURLES ACDC** 

Michel CEZARD INSEE DSDS

Jean-Baptiste de FOUCAULD IGF MIN ECONOMIE FINANCES EMPLOI,

Président

Gérard de LAVERNEE MEDEF

Etienne DEBAUCHE DARES MIN EMPLOI

Jacqueline **DONEDDU CGT** Françoise DUSSERT **CNIS Jacques FREYSSINET** CEE Annie **GAUVIN ANPE** Jean-Pierre **GUENANTEN MNCP** Sylvie **LAGARDE** 

Sylvie LAGARDE INSEE DSDS
Christine LAGARENNE DARES MIN EMPLOI

Alberto **LOPEZ CEREQ** Odile **MENNETEAU MEDEF** René **SFDS PADIEU** Séverin **PRENE CFDT PROKOVAS CGT ANPE** Nicolas Yvonick **MEDEF FIM** RENARD

Marie REYNAUD DARES MIN EMPLOI

Joseph ROMAND FSU Paul SANTELMANN AFPA

Excusé

Pierre RALLE CEE

## 1- Audition de Marc Landré, président de l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS)

Marc Landré indique que les journalistes sociaux ont du mal à trouver rapidement l'information relative au chômage. Il y a une focalisation politique sur le chiffre des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1 inscrits auprès de l'ANPE. Ce n'est pas le seul indicateur, l'AJIS l'a bien perçu lors d'une table ronde sur <u>le décryptage des chiffres du chômage</u> organisée en janvier 2007. L'évolution mensuelle des DEFM ne veut rien dire car l'évolution commentée est de moindre ampleur que la marge d'incertitude. En revanche, l'évolution tendancielle sur plusieurs mois, un an par exemple, est intéressante.

Marc Landré considère qu'il y a un problème sur les catégories 4 et 5 de demandeurs d'emploi dont l'association s'est inquiétée : leur variation va à l'encontre de celle des autres catégories de demandeurs (augmentation de 50% de la catégorie 5 contre baisse de 10% de la catégorie 1). L'AJIS a fait une <u>lettre au ministre</u> pour demander de disposer de l'évolution des catégories 4 et 5 dans la même publication que celle des autres catégories.

L'AJIS demande également des informations sur les sorties des demandeurs d'emploi du stock comptabilisé en fin de mois. Tous les mois, 40 à 50 000 demandeurs d'emploi sortent du stock. L'Association souhaiterait connaître le détail des motifs de sortie, en distinguant les radiations des sorties administratives.

Marc Landré fait état d'une autre demande des journalistes sociaux : disposer de données sur le stock de demandeurs d'emploi qui le restent plus longtemps que la moyenne nationale.

Marc Landré fait ensuite une description des modalités de diffusion des chiffres du chômage par le ministère de l'emploi : il indique que l'embargo est régulièrement rompu par le ministre au cours de petits déjeuners avec quelques journalistes de la sphère sociale. Cet embargo est maintenant fixé à 19 heures (contre 20 heures auparavant selon Marc Landré). Les journalistes reçoivent l'information par un mél du cabinet du ministre ente 18h20 et 18h40, ce qui ne laisse pas de temps pour réagir, compléter son information, etc. Selon le président de l'AJIS, ce délai très court est une stratégie politique destinée à limiter le commentaire du journaliste à chaud. Il y a en effet peu de chances qu'on revienne sur le chiffre le jour d'après, une fois qu'il a été communiqué. Par ailleurs, l'AJIS se bat contre l'inégalité de traitement qui résulte de la rupture de l'embargo et elle a pris position contre les petits déjeuners informels réservés à certains journalistes.

Marc Landré conclut en disant que les journalistes sociaux aimeraient avoir un tableau de bord du chômage en France, avec les DEFM de catégorie 1, mais aussi les DEFM de catégories 4 et 5 ainsi que le stock des demandeurs dont la durée de chômage est supérieure à la durée moyenne, l'évolution de la durée moyenne de chômage, etc. Des données relatives à l'emploi seraient également souhaitables. Le rythme d'une telle publication pourrait être trimestriel. Ainsi, les journalistes auraient le temps de revenir dessus.

Plusieurs membres du groupe de travail ont réagi à ce qui était dit sur l'embargo portant sur la diffusion des chiffres du chômage. Il a été rappelé par l'un d'entre eux que des règles internationales sont définies par le FMI. Elles précisent notamment que les dates de publication des indicateurs conjoncturels doivent être annoncées à l'avance. Un embargo est associé à ces dates pour que l'information soit communiquée en même temps à tous. Les statisticiens transmettent les données au cabinet du ministre à 18h la veille de l'embargo (cette transmission est prévue dans les règles du FMI). L'embargo officiel, pour l'Insee et la Dares, était (jusqu'au mois dernier) à 8h45 le lendemain et non 20 heures comme les journalistes le pensent. Ces dates et heures figuraient sur les publications, par exemple les Informations rapides, et étaient officialisées dans un « bleu » de Matignon. Plusieurs membres du groupe de travail soulignent les problèmes déontologiques mis en évidence par cette communication, d'abord parmi les producteurs des données et dans les cabinets ministériels (les fuites par rapport à l'embargo), ensuite chez les journalistes (la tendance à simplifier et à donner sciemment une information non pertinente).

Un membre du groupe de travail demande comment l'embargo est respecté à l'étranger. L'AJIS est prête à recueillir et à transmettre au groupe de travail des données sur la manière de travailler des journalistes européens.

Un membre du groupe de travail demande pourquoi l'information est focalisée sur les DEFM et pas sur le chômage au sens du BIT. Marc Landré indique que les journalistes se servent du taux de chômage BIT seulement pour les comparaisons internationales. Au mois le mois, puisque ce taux évolue comme les DEFM, il juge qu'il est plus simple de ne garder que les DEFM. Il considère que la statistique fiable est publiée une fois par an à partir de l'enquête Emploi mais qu'elle manque d'actualité car elle corrige la série du taux de chômage rétrospectivement.

Un membre du groupe de travail demande ce qui empêche les journalistes de faire tous les trimestres un papier plus approfondi, plus fiable, qui aiderait les citoyens à comprendre la situation du marché du travail. Selon le président de l'AJIS, le journaliste baigne dans l'immédiat et, s'il proposait un papier un peu distancié, la rédaction en chef (souvent plus économique que sociale) ne le prendrait pas ; il est difficile de contredire « le » chiffre que le ministère vient juste de sortir. Par exemple, l'AJIS a organisé au cours des dernières années des tables rondes avec l'ANPE (pour mieux comprendre et commenter les chiffres). Cette initiative a eu un effet sur les commentaires pendant quelques mois, mais les journalistes sont retombés assez vite dans leurs habitudes : « le chômage a baissé de tant ». Marc Landré reconnaît que les journalistes doivent mener une réflexion, mais il indique qu'un papier de fond aurait bien peu d'impact, à côté du journal de 20 heures, avec ses neuf millions de téléspectateurs.

Un autre membre du groupe de travail demande si d'autres indicateurs sociaux conduisent à un rituel identique. Selon Marc Landré, le taux de croissance associé au projet de loi de finances de l'année d'après (présenté au moment du vote du budget) fait l'objet du même type d'attention.

Un autre membre du groupe de travail demande quel rôle joue ce rituel mensuel dans la société et quel est son impact sur l'opinion. Le président de l'AJIS répond que la polémique récente a conduit l'opinion à retenir qu'on lui mentait, ce qui est dévastateur, bien plus qu'un mauvais chiffre.

Constatant qu'il existe des journalistes sociaux et des journalistes économiques, un membre du groupe demande si les premiers s'intéressent au chômage et les seconds à l'emploi. Marc Landré répond que la plupart du temps, les journalistes ont les deux fonctions, mais s'intéressent plus au chômage, commenté par les politiques. De plus, l'emploi arrive tardivement. Aux États-Unis, le nombre des chômeurs et le nombre des créations d'emploi mensuelles ont la même importance, peut-être parce qu'ils sont publiés en même temps.

Un membre du groupe de travail rappelle que le tableau de bord doit aller plus loin que le chômage et l'emploi : il faut chaque trimestre des indicateurs sur la précarité, les bas salaires, les conditions de travail, qui permettraient de relancer le débat. Marc Landré indique qu'aucun journaliste ne fournira un papier trimestriel de façon régulière sur tous ces indicateurs. Il estime qu'il ne faut pas confondre chômage et emploi, avec des statistiques fréquentes, d'une part et la qualité de l'emploi d'autre part. Ce second point relève selon lui d'un autre débat, avec à la clé d'autres papiers : la qualité de l'emploi est un domaine subjectif et connexe qui doit être déconnecté des faits (le chômage, le nombre des emplois, qui doivent être mesurés de façon irréprochable).

Un membre du groupe de travail exprime un avis contraire : selon lui, la qualité de l'emploi ne relève pas d'un autre débat. Au contraire, ce critère permet d'évaluer aussi la situation du marché du travail. Il estime que pour concilier le caractère éphémère de l'actualité et un traitement de qualité de l'actualité sociale, il faudrait :

- 1- fournir une information sur les flux et pas seulement sur les stocks de demandeurs d'emploi ;
- 2- caractériser les travailleurs pauvres en faisant intervenir aussi des déterminants non monétaires ;
- 3- tenir compte de la qualité de l'emploi : suivre les contrats précaires et l'intérim puisque le contrat à durée indéterminée n'est plus la norme ;
- 4- intégrer les salariés au RMI dans les statistiques.

Marc Landré indique que s'il y a des statistiques mensuelles du chômage, le journaliste ne peut pas s'en désintéresser car le chômage est une des grandes préoccupations des Français. Un papier de fond sur les travailleurs pauvres ne peut être réalisé tous les trimestres. *L'Expansion* a publié un papier de quatre pages sur les travailleurs pauvres il y a un an et demi mais ce type de publication ne peut pas être renouvelé très rapidement. Il indique également qu'il est souhaitable de se concentrer sur le chômage défini comme une situation où la personne ne travaille pas du tout et a besoin d'être aidée et d'élargir le champ ensuite. Dans cette perspective, le président de l'AJIS mentionne à nouveau que des statistiques sur les flux ainsi que sur les chômeurs qui ont besoin d'un accompagnement (dont la durée de chômage est supérieure à la moyenne) sont nécessaires de façon prioritaire.

Un membre du groupe de travail estime qu'il faudrait un tableau de bord fournissant des statistiques mensuelles sur toutes les catégories de DEFM, les dispenses de recherche d'emploi, les activités réduites etc... qui sont des signes de précarité. De ce fait, les journalistes auraient une information fiable et ramassée qui permettrait de sortir de la focalisation sur un chiffre unique, à condition de convaincre ensuite les politiques... et les journalistes.

Le président de l'AJIS répond qu'un tel tableau de bord serait intéressant. Les journalistes sociaux étaient à l'origine des militants ; progressivement ils sont devenus des journalistes d'information et d'analyse, qui essaient d'éviter les a priori et les sentiments personnels.

Un participant demande comment transmettre l'information de manière efficace. La publication mensuelle de la Dares comprend en effet beaucoup de données (notamment sur les flux de demandeurs d'emploi, le nombre de DEFM de longue durée ...), mais ne fournit pas de grille de lecture. Or le statisticien, selon les règles du FMI, ne doit pas interpréter les chiffres, et les journalistes disent qu'ils n'ont pas le temps. Marc Landré répond que les journalistes demandent à être aidés pour fournir une information complète et de qualité. La télévision, la presse, donnent des informations très ponctuelles. Or la conjoncture, ce sont les inflexions ; en lissant on peut trouver une tendance malgré des à-coups mensuels (ou trimestriels). Les politiques mettent les messages essentiels, ceux qu'ils veulent voir repris, en gras, ou en capitales et souligné. Les journalistes se trouvent confrontés à un problème important car expliquer prend du temps ou de la place, place ou temps dont ils ne disposent pas forcément de la part de leur rédaction en chef.

L'AJIS édite une lettre hebdomadaire, qui donne aux journalistes sociaux des références de publications intéressantes ; l'association souhaite qu'on lui signale les études synthétiques qu'éditent les administrations (ANPE, CNAV...). Les institutions fournissent beaucoup d'informations, elles pourraient aider les journalistes à trier et hiérarchiser. Un participant estime que cette lettre pourrait être un bon relais pour fournir des explications.

Un autre participant demande si les journalistes s'intéressent aux indicateurs européens (lignes directrices de Lisbonne par exemple). La réponse est négative car les Français ne s'y intéressent pas. Ce même participant relève qu'il y a un problème d'articulation entre la sphère information-communication-représentation et l'action. D'une part il faut continuer à lutter contre le chômage. Et d'autre part il y a un risque de découragement, ou de démobilisation. Se focaliser par exemple sur les travailleurs pauvres risque de dévaloriser le travail. Il estime que les indicateurs qui seront retenus par le groupe de travail devront éviter ce double écueil.

Le président du groupe de travail conclut cette première partie en notant que les aspects relatifs à la communication sont très importants dans la mesure où de multiples problèmes déontologiques sont posés. Il demande au président de l'AJIS de communiquer au groupe de travail les demandes écrites qu'il a adressées aux pouvoirs publics ces dernières années.

## 2- Suite de la réunion

Une mission destinée à clarifier les méthodes statistiques employées pour le calcul du chômage a été confiée par le premier ministre à l'IGF et à l'IGAS. Le rapport est attendu fin juillet 2007 (la date a été reportée depuis à septembre). L'objet de cette mission est plus restreint et le délai plus court que ceux du groupe de travail du CNIS. La mission sera auditionnée après la remise de son rapport. Une harmonisation sera nécessaire pour traiter les points de recoupement (notamment sur les aspects européens).

Le <u>mandat du groupe de travail</u> est maintenant définitif, il a été adopté par le bureau du Cnis le 21 juin 2007. De nouvelles personnes vont rejoindre le groupe : elles représentent la Société française de statistique (SFDS), la Fédération syndicale unitaire (FSU), et la Confédération générale du travail Force ouvrière (CGT-FO). Pour que le groupe fonctionne dans les meilleures conditions, le président demande que les représentations soient stables (éviter dans toute la mesure du possible de se faire remplacer en cas d'impossibilité de venir) pour qu'un consensus puisse se former plus facilement.

Le <u>compte rendu de la précédente réunion</u> est très détaillé (contrairement à ce qui avait été annoncé), mais sans attribuer à chacun les propos tenus. Il en résulte une situation « intermédiaire » (indirectement nominative...). Dans le cadre d'un groupe de travail, si chaque organisation prend position, le travail de rédaction est très lourd et le risque existe que les participants s'expriment davantage pour l'extérieur. Sans modifier ce premier compte rendu, il est convenu que les comptes

rendus futurs seront plus synthétiques, quitte à mettre en annexe telle ou telle intervention de manière plus complète.

Le président a pris contact avec Edmond Malinvaud, qui pourrait venir nous faire part de ses réflexions en octobre. Une rencontre avec l'association des journalistes économiques peut être programmée. Un contact a été pris avec Eurostat, qui a fourni des éléments d'information, mais considère que le sujet des indicateurs de chômage alternatifs (au chômage BIT) n'est pas suffisamment mûr. Peut-être faudra-t-il revoir ce point avec la Commission? L'OCDE dispose d'un spécialiste qui pourrait intervenir, et signale que l'Espagne a une expérience intéressante pour nous, dans la mesure où ce pays a récemment abandonné les données statistiques mensuelles d'origine administrative au profit de données issues de leur enquête Emploi trimestrielle. Il faudra aussi auditionner le Bureau international du travail et peut-être d'autres organismes.

Les compléments apportés à <u>la note état des lieux</u> concernent l'indemnisation du chômage et les minima sociaux, des compléments concernant les clivages sur le marché du travail (hommes-femmes, origine nationale, régions, qualifications) et le bouclage population active-emploi-chômage du marché du travail. Après un exposé rapide de ces compléments, le président demande aux participants de faire part des ajouts qu'ils souhaitent apporter, immédiatement ou après la réunion, de manière à enrichir le document. Les principales remarques faites en cours de séance sont les suivantes :

- Les références à des catégories théoriques ne doivent pas anticiper la position du groupe. Ainsi, la théorie dualiste du marché du travail reflète seulement la position de certains économistes.
- Introduire le bouclage est utile, cela permet de voir comment est traitée l'incertitude statistique, c'est un objet central pour le groupe de travail.
- Concernant les dimensions de nationalité et d'immigration, c'est le chômage de personnes issues de l'immigration (2ème génération) qui est le plus préoccupant. A propos des régions, les données d'Eurostat se réfèrent à des entités plus larges que les régions françaises. Dans le cadre des bilans emploi-formation, on insiste sur la catégorie des débutants (leur âge n'est pas homogène), et on développe des analyses par ancienneté sur le marché du travail.
- Concernant la partie emploi, il serait utile de compléter avec des données concernant l'étranger. A propos des activités réduites, on a tendance à les assimiler à du sous-emploi ; or pour les cadres notamment, elles correspondent souvent à autre chose que du sous-emploi. Sur le déclassement, il existe un article Gautié-Forgeot dans *Économie et statistique* (n°304-305, de 1997 : « Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement »). Et à propos des conditions de travail, il y a les informations de l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi 2005.
- Toujours sur l'emploi, il est difficile de trouver certains croisements pourtant pertinents, par exemple les effectifs salariés classés par nombre de Smic, ou les créations d'emploi par catégories d'entreprise, PME, filiales, grands groupes... Ce serait utile aussi de disposer de données plus fines par âge, distinguant les 55-59 ans et les 60-64 ans parmi les seniors, les 15-19 et les 20-24 ans parmi les jeunes.
- -Des questions se posent sur la mesure des dispensés de recherche d'emploi (DRE), sur la précarité, et sur l'augmentation des activités réduites (comptabilisées de manière différente à l'ANPE 78 heures et à l'Unedic 110 heures¹). Il faudrait distinguer les durées de chômage selon qu'il est, ou non, indemnisé.
- L'ANPE effectue des enquêtes « sortants » (publiées trimestriellement). Leur renouvellement a été discuté à la formation Emploi, revenus du Cnis. Ces enquêtes donnent, le cas échéant, des indications sur la qualité de l'emploi retrouvé (jugé conforme ou non conforme au souhait du demandeur d'emploi en termes de qualification).
- La durée de chômage est un problème important, ainsi que sa récurrence (à cet égard, les définitions administratives et statistiques sont différentes). Le profilage des chômeurs (réalisé à l'ANPE et à l'Unedic) est une mesure très controversée. Son principe est de mesurer une distance à l'emploi, vue comme un risque de tomber dans le chômage de longue durée. Cette distance à l'emploi est établie à partir d'informations sur les durées de recherche des chômeurs.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Précision apportée hors réunion : l'Unédic ne comptabilise pas les activités réduites de manière différente de l'ANPE, et la limite est bien à 78 heures. Le seuil de 110 heures joue seulement pour l'aspect indemnisation. En gros, les personnes qui travaillent moins de 110 heures peuvent bénéficier d'un dispositif d'indemnisation au titre de l'activité réduite, leur indemnité baissant au fur et à mesure qu'augmente le nombre d'heures effectué ; au delà de 110 heures, elles ne bénéficient plus de ce dispositif.

- Beaucoup de données demandées, à inclure dans la note état des lieux, existent déjà. Le site internet de l'ANPE comporte les chiffres des demandeurs d'emploi de catégories 4 et 5, des informations sur l'enquête « sortants », et aussi des références à des études. D'autres vont sortir bientôt : un document Dares va être publié sur les activités réduites, avec des données par qualification. A propos des sortants de l'ANPE, la publication mensuelle Dares contient la durée de chômage des sortants (différente de l'ancienneté de chômage du stock des chômeurs, mesurée par les enquêtes Emploi).
- De manière plus générale, il faudrait disposer d'un récapitulatif des sites emploi (Insee, Dares, ANPE, Unedic). Il est donc demandé aux organismes concernés (Insee, Dares, ANPE, Unedic) de faire remonter aux rapporteurs une description de leurs sites.
- Il faudrait faire un état des lieux des règles de diffusion et de publication. Cela fait partie du mandat du groupe de proposer de telles règles sur les indicateurs qui seront retenus.

<u>L'ordre du jour de la prochaine réunion</u> pourrait être axé sur les expériences étrangères, sous réserve de trouver des intervenants disponibles en septembre pour en parler. D'ici là, il est proposé de continuer à capitaliser les connaissances pour conduire notre réflexion sur des bases argumentées.

La réunion de la formation Emploi, revenus (à laquelle le groupe doit présenter ses premiers travaux) aura lieu **le 30 novembre** (et pas le 16, comme indiqué lors de la réunion) ; il faudra décider ce que le groupe de travail communiquera à cette formation lors de notre réunion du 12 novembre.